



FONDATION  
HÔPITAL DU  
SACRÉ-CŒUR  
DE MONTRÉAL

50  
ANS

## TIRAGE DU BAL DU CENTENAIRE



## RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

**Licence RACJ – L-03226**  
**Numéro d'activité - 15146**

Document produit à Montréal, Avril 2026

## ORGANISATEUR

Le tirage du Bal du centenaire est un tirage à prix fixe organisé par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (ci-après la Fondation) grâce à la générosité de la famille Francis Shefteshy et de la Fondation Air Canada, ainsi que Lune Rouge, CAA-Québec, Idolem Yoga Mascouche, Cynthia Guénette et Multicolore.

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a pour mission d'amasser des fonds pour l'Hôpital du Sacré-Cœur-de- Montréal (HSCM), l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost (HSMAP) et l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies (HRDP) dans le but d'améliorer de façon constante les soins, les traitements et l'environnement des patients, tout en soutenant les activités de recherche et d'enseignement de ces hôpitaux universitaires.

Tous les bénéfices de la vente de billets de ce tirage serviront à soutenir les équipes de recherche de ces trois hôpitaux à vocation universitaire.

## CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Ce tirage est accessible aux personnes âgées de 18 ans et plus résidant au Québec ainsi qu'à toute personne morale ayant une place d'affaires au Québec (entreprises, fondations privées, associations...). Les membres du personnel œuvrant au sein des installations associées à l'HSCM, à l'HSMAP et à l'HSMRDP (employés, médecins, intervenants, bénévoles, etc.) et les membres de l'équipe de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (employés, bénévoles, administrateurs) sont aussi admissibles.

Les administrateurs et les employés de l'entreprise régissant la plateforme de tirage électronique utilisée dans la cadre de ce tirage ne peuvent pas participer à cette loterie.

## PRIX À GAGNER

Au total, 6 prix à gagner d'une valeur approximative de 70 000 \$. Voici description complète des prix à gagner et l'ordre dans lequel ils seront tirés au sort :

Tirage	Description des prix	Valeur	Offert par
1 <sup>er</sup> prix	<p><b>Un voyage de rêve d'une semaine tout inclus pour 4 personnes au complexe <i>The Grand at Moon Palace</i> à Cancún au Mexique</b></p> <p><b>Le prix comprend pour 4 personnes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les billets d'avion aller-retour Montréal-Cancún en classe Affaires valables sur les vols réguliers d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge avec accès au Salon Feuille d'érable.</li><li>• Transferts entre l'aéroport de Cancún et l'Hôtel en limousine privée</li><li>• 7 nuits au complexe hôtelier 5 étoiles <i>The Grand at Moon Palace</i> à Cancún en formule tout inclus</li><li>• Une Suite présidentielle avec vue sur la mer incluant 2 chambres interconnectées (1 lit King et 2 lits Queen) ayant chacune une salle de bain privée et un jacuzzi, un salon spacieux, une salle à manger, un bar avec boissons de qualité supérieure, des écrans géants et une terrasse extérieure privée</li><li>• Tous les repas sur le site et une sélection exclusive de vins</li></ul>	Valeur moyenne de 66 000 \$	Famille Francis Shefteshy et la Fondation Air Canada

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un crédit à appliquer aux activités et aux soins de spa</li> <li>• 2 excursions aux choix et des soins au spa pour chaque invité</li> <li>• Service de concierge privé et service à la chambre 24 h</li> </ul> <p><b>Le prix ne comprend pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transport jusqu'à l'aéroport Montréal-Trudeau (YUL)</li> <li>• L'assurance voyage</li> <li>• Les dépenses personnelles et les pourboires</li> <li>• Tout document potentiellement exigé par les autorités gouvernementales (visas, passeport, etc.)</li> <li>• Les taxes d'aéroport ou de départ, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ou d'autres frais imposés par des tiers</li> <li>• Les vaccins pouvant être requis au Mexique</li> <li>• Tout élément non explicitement énoncé sous « Le prix comprend ».</li> </ul> <p><b>Conditions et restrictions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne gagnante pourra choisir les dates de son voyage, sous réserve de la disponibilité des fournisseurs au moment de la réservation. Sont cependant exclues les plages de dates suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 20 juin au 12 septembre 2026, 21 au 28 novembre 2026, 12 décembre 2026 au 16 janvier 2027, 6 au 20 février 2027, 27 février au 3 avril 2027</li> </ul> </li> <li>• Le voyage devra prendre fin au plus tard le 24 avril 2027</li> <li>• La réservation doit être faite au minimum 90 jours avant la date souhaitée de départ.</li> <li>• La valeur totale du voyage varie selon les dates de réservations et sera confirmée au moment de la réservation.</li> <li>• Des enfants mineurs (moins de 18 ans) peuvent faire partie des voyageurs.</li> </ul>		
<b>2<sup>e</sup> prix</b>	<b>4 billets VIP pour le spectacle ECHO du Cirque du Soleil dans le Vieux-Montréal (date au choix du 23 mai au 28 juin 2026)</b>	1 975 \$	Lune Rouge
<b>3<sup>e</sup> prix</b>	<b>Un trio de valises Eerie Air Canada et un sac bandoulière antivol Micro Sling Pacsafe</b>	625 \$	CAA-Québec
<b>4<sup>e</sup> prix</b>	<b>Une forfait de 20 cours chez Idolem Yoga Chaud</b>	548 \$	Idolem Yoga Mascouche
<b>5<sup>e</sup> prix</b>	<b>Un bâton de baseball autographié par Gary Carter</b>	Une valeur inestimable	Cynthia Guénette
<b>6<sup>e</sup> prix</b>	<b>Une paire de billets VIP pour un spectacle au Piknic Électronik</b>	250 \$	Multicolore

Tous les prix sont non monnayables, non remboursables, non transférables, non substituables et non imposables.

## PRIX DES BILLETS ET PÉRIODE DE VENTE

Un total de **1 000 billets électroniques en tout** sont disponibles, selon les forfaits suivants :

- 200 \$ pour un billet
- 500 \$ pour 3 billets
- 900 \$ pour 5 billets

La vente des billets se déroulera exclusivement le 25 avril, auprès de la clientèle du Bal du centenaire, entre 17 h et 22 h, et ce, uniquement sur le site de l'événement, soit à la Nesra située au 2020 rue William à Montréal. Aucun billet ne sera vendu avant ou après cette période, ni à l'extérieur du lieu autorisé. La **date limite de participation** pour être admissible au tirage est le **25 avril 2026**.

Les billets pourront être achetés uniquement auprès de **bénévoles dûment autorisés**, à l'aide d'un système de vente électronique conforme.

Chaque billet émis est **électronique**, comporte un **numéro unique**, et est enregistré dans le système de tirage. Une confirmation d'achat sera remise à l'acheteur sous forme papier ou par l'envoi d'un courriel.

## MODES DE PAIEMENT

Le paiement peut se faire uniquement en personne (Comptant, Débit, Visa, Mastercard, Amex) – via un terminal de paiement de la compagnie BUMP.

Le participant s'engage à payer la totalité du coût de son ou ses billets du tirage en un seul paiement au moment de l'achat, et ce, indépendamment de toute situation qui pourrait se produire.

## INSCRIPTION ET OBTENTION DES NUMÉROS DE BILLETS

Pour être inscrits, les participants doivent se procurer un billet électronique officiel et numéroté. Les billets seront imprimés sur place via le terminal de paiement BUMP et remis directement aux acheteurs.

Toutes les informations concernant le participant seront enregistrées de façon sécurisée dans la plateforme électronique du fournisseur de loterie électronique **BUMP 50:50 System («BUMP»)**. Ces données seront utilisées pour la tenue du tirage.

À chaque tirage au sort, la Fondation utilisera exclusivement les inscriptions électroniques enregistrées et validées dans son système. Les participants admissibles seront automatiquement inclus dans le tirage, selon le nombre de billets électroniques achetés.

## FOURNISSEUR DE LOTERIE ÉLECTRONIQUE

La présente loterie électronique fait appel à la plateforme fournie par **BUMP 50 :50 System («BUMP»)**, un fournisseur dûment certifié et reconnu par la **Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ)** en tant qu'opérateur de systèmes de loterie électronique. BUMP est responsable du fonctionnement technique du tirage ainsi que de l'hébergement sécurisé des données relatives aux inscriptions et à l'achat de billets sur ses serveurs. La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal demeure toutefois seule responsable de l'organisation, de l'administration et de la gestion du tirage.

## LE TIRAGE

Le tirage aura lieu le samedi 25 avril 2026 à la NESRA située au 2020 rue William à Montréal.

Le tirage au sort sera fait à **22 heures** via une plateforme de tirage électronique devant minimalement trois témoins conformément aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone, par texto, par courriel, par lettre recommandée ou en personne et seront informées de la façon dont elles doivent réclamer leur prix, dans les 24 heures suivant la date de tirage.

Par ailleurs, la Fondation diffusera sur les écrans de la soirée, le nom de tous les gagnants du tirage.

## RÉCLAMATION DES PRIX

La personne gagnante de l'un des prix doit réclamer celui-ci dans un délai maximal de sept (7) jours civils suivant la date du tirage, soit au plus tard le 2 mai 2026.

Pour réclamer le prix, veuillez communiquer avec notre équipe de l'une des façons suivantes :

- En personne aux bureaux de la Fondation, au 5400, boul. Gouin O. à Montréal, H4J 1C5
- Par téléphone au 514-338-2303
- Par courriel à [fondation.hsc.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:fondation.hsc.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)

Si le prix n'est pas réclamé dans les délais prescrits, la Fondation se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage de ce prix et le tirage se fera électroniquement à même la liste des billets inscrits et admissibles et devant trois témoins.

Lors de la réclamation de leur prix, les personnes gagnantes devront présenter leur billet gagnant et une pièce d'identité. Si pour une raison ou une autre, une personne gagnante n'a plus son billet en sa possession, elle sera tout de même déclarée gagnante si son identité (sur présentation d'une pièce d'identité) correspond aux informations enregistrées lors de l'achat. Les personnes gagnantes seront appelées à signer une déclaration à l'effet qu'elles ont bien reçu leur prix.

## SITUATION PARTICULIÈRE

Advenant que la personne gagnante soit une personne morale, le représentant de celle-ci dont le nom et les coordonnées figure sur le formulaire d'achat indiquera par écrit à la Fondation le choix exercé à l'égard du prix ou la manière d'obtenir celui-ci.

## RÈGLES FISCALES

Selon les [politiques de Revenu Canada](#), la Fondation ne peut remettre de reçu à des fins fiscales pour l'achat de billets de tirage. Le tirage est soumis à toute loi fédérale ou provinciale qui puisse l'affecter.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute personne qui participe ou tente de participer au présent tirage dégage la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, ses représentants, ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs, de toute responsabilité et de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au tirage, ainsi que de tout dommage ou inconvénient subi lors du voyage, si tel est le cas, que ces dommages soient d'ordre moral, physique ou financier.

Toute personne gagnante consent par sa participation au tirage, à ce que son nom, sa photo ou sa déclaration relative au prix soient utilisés à des fins publicitaires par la Fondation, sans autres frais que le prix attribué.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, d'un cas de force majeure (incluant une pandémie) ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les installations, les organismes ou les entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce tirage.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'exiger le courriel de confirmation qui contient le numéro du billet numérique de la personne gagnante. Le détenteur ou la détentrice du billet gagnant devra présenter une pièce d'identité et signer une déclaration au moment de la remise de son prix, en vertu de laquelle il déclare avoir reçu ce prix et s'engage à se conformer aux règles de participation et de fonctionnement comme stipulé dans le présent document.

La Fondation et ses représentants se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent tirage dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du tirage comme prévu aux présentes règles, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

En cas d'annulation totale du tirage, la Fondation s'engage à rembourser les billets vendus aux acheteurs connus.

Dans tous les cas, la Fondation, ses représentants, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce tirage, ainsi que leurs employés et représentants, ne pourront être tenus d'attribuer plus d'un prix ou d'attribuer le prix autrement que conformément aux présentes règles.

La Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si celle-ci participe ou tente de participer au tirage en utilisant un moyen contraire aux présentes règles ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourra être rapportée aux autorités judiciaires compétentes.

Les règlements du tirage pourront être consultés aux bureaux de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, au 5400, boul. Gouin Ouest à Montréal, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi, ou dans le programme numérique de la soirée : [balducentenaire.org](http://balducentenaire.org).

Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Comité exécutif de la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal qui demandera, au besoin, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin de prendre une décision finale.

Tous les droits exigibles par ce tirage en vertu de la *Loi sur les loteries et les appareils d'amusement* ont été payés.

**NOUS REJOINDRE**

**Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal**  
5400, boul. Gouin Ouest, Montréal (Québec) H4J 1C5  
T : 514 338-2303 / Sans frais : 1 866 453-3666  
Courriel : [loteriesfhscm.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:loteriesfhscm.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca)